

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

**DÉLIBÉRATION N° CC-2021-112**

**OBJET :** Convention de Partenariat entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et l'Office de Tourisme Luberon Cœur de Provence pour la refonte des « Ogres à vélo » et la réalisation de « Gordes à vélo » dans le cadre du nouvel appel à projet « Espace Valléen 2021-2027 »

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 36 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 40**

**Présents :**

**APT :** Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

**AURIBEAU :** M. Roland CICERO

**BONNIEUX :** M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

**BUOUX :** Mme Amélie PESSEMESSE

**CASENEUVE :** M. Gilles RIPERT (Président)

**CASTELLET-EN-LUBERON :** M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

**CÉRESTE :** M. Gérard BAUMEL

**GARGAS :** Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

**GIGNAC :** Mme Sylvie PASQUINI

**GOULT :** M. Didier PERELLO

**JOUCAS :** M. Lucien AUBERT

**LACOSTE :** M. Mathias HAUPTMANN

**LIoux :** M. Francis FARGE

**MÉNORBES :** M. Patrick MERLE

**ROUSSILLON :** Mme Gisèle BONNELLY

**RUSTREL :** M. Pierre TARTANSON

**SAIGNON :** M. Jean-Pierre HAUCOURT

**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON :** Mme Charlotte CARBONNEL

**SAINT-PANTALÉON :** M. Luc MILLE

**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

**SIVERGUES :** Mme Martine CALAS

**VIENS :** M. Frédéric ROUX

**VILLARS :** Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

**APT :** M. Cédric MAROS, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Christophe CARMINATI

**GARGAS :** Mme Claire SELLIER

**LAGARDE D'APT :** Mme Elisabeth MURAT

**MURS :** M. Christian MALBEC

**Procurations :**

**APT :** Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT :** Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture  
084-200010624-20210916-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC-2016-24 en date du 25 février 2016 confirmant l'intérêt de la communauté de communes à s'engager dans la stratégie développée dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Espace Valléen Luberon Lure » et approuvant le rôle du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) comme porteur de la candidature et chef de file dans l'animation et le suivi de ladite stratégie.

Il est rappelé que cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des programmes départementaux, régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif alpin, et plus précisément, de la Convention Triennale du Massif des Alpes CIMA : financement Etat-Région, du programme Opérationnel Interrégional des Massifs des Alpes POIA : financement FEDER – Région, et de la politique Montagne de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

**Considérant**, l'appel à projets de l'Espace Valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification et de la valorisation touristique en toutes saisons piloté par le Parc naturel régional du Luberon

**Considérant**, la réalisation de deux projets complémentaires :

- La refonte et la mise aux normes de l'itinéraire : « Les Ogres à Vélo »
- Le ballage et l'entretien du nouvel itinéraire : « Gordes à Vélo »

Il s'agit de viser :

- La consolidation de l'offre des deux bassins touristiques : Pays d'Apt Luberon et Luberon Mont de Vaucluse, en lui permettant de répondre de façon ciblée aux différentes clientèles à vélo sur les 4 saisons.
- La connexion des sites et des acteurs pour développer les passerelles entre les bassins de vie touristique et améliorer l'accessibilité pour tous à l'offre touristique des services.
- L'ambition de construire une offre vitrine « Luberon à vélo », de découverte des patrimoines naturels et culturels fédératrice à l'échelle de l'Espace Valléen.

**Considérant**, la volonté de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et l'Office de Tourisme Luberon Cœur de Provence, de mutualiser les moyens nécessaires à la réalisation de l'action : « Développer l'offre d'itinéraires cyclables structurants dans le Luberon », action intégrée en Comité de pilotage au dispositif « Espace Valléen 2021-2026 »

**Considérant**, le plan de financement prévisionnel proposé pour 2022 :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Montant TTC	Ressources prévisionnelles	Montant TTC
<b>Total Immobilisation incorporelles</b>	<b>17 000</b>	<b>20 400</b>	<b>Total Aides publiques</b>	<b>93 488</b>
Etudes	17 000	20 400	Etat (FNADT) (10%)	11 686
<b>Total Immobilisation corporelles</b>	<b>60 000</b>	<b>72 000</b>	Région SUD (Espace Valléen) (40%)	46 744
Matériel	60 000	72 000	Département 84 (CD) (30%)	35 058
<b>Total Autres immobilisations corporelles</b>	<b>19 000</b>	<b>24 460</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>Répartition selon convention</b>
Communication outils	14 000	19 200	CC Pays d'Apt Luberon (15%)	17 529
Inaugurations	5000	5260	OTI Luberon Cœur de Provence (5%)	5 843
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>96 000</b>	<b>116 860</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>	<b>116 860</b>

**Considérant**, que les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Espace Valléen auront un impact en terme de retombées touristiques et économiques sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,

**Considérant**, qu'il y a un intérêt pour la communauté de communes à avoir une vision globale sur les projets de développement touristique et durable mis en place sur le territoire du Pays

Accusé de réception en préfecture  
0473004810 04730016-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

Le Président propose le lancement de cette opération dès 2021 pour des dépenses sur le budget de l'Office de Tourisme en 2022,

Le Président donne lecture du projet de convention de partenariat entre la CCPAL et l'Office de Tourisme Luberon Mont De Vaucluse (Cœur de Provence) et propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A l'unanimité,**

**Sollicite,** les subventions publiques au taux maximum au titre du projet Espace Valléen 2021-2027,

**Approuve,** le plan de financement prévisionnel établi pour un montant de 116 860€ TTC

**Dit,** que les dépenses liées aux études relatives à cette opération, ainsi que les dépenses liées aux matériels et aménagements, objet de la présente demande de subvention seront inscrites au Budget 2022 de l'Office de Tourisme,

**S'engage,** à préfinancer l'opération et à prendre à charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où les subventions attribuées se révéleraient inférieures au montant sollicité et à informer le(s) services(s) instructeurs(s) de toute modification des éléments ci-dessus,

**Autorise,** le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la commande et notamment la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Luberon Mont de Vaucluse (Cœur de Provence) annexée à la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*



# CONVENTION DE PARTENARIAT



## DEVELOPPER L'OFFRE D'ITINERAIRES STRUCTURANTS DANS LE LUBERON

Refonte et développement des « Ogres à vélo »  
et réalisation de « Gordes à vélo »

ESPACE VALLEEN 2021-2027  
ENTRE **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS D'APT LUBERON** ET **L'OFFICE DE  
TOURISME LUBERON MONTS DE VAUCLUSE  
(LUBERON CŒUR DE PROVENCE TOURISME)**

Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT

T. 04 90 04 49 70 / [contact@paysapt-luberon.fr](mailto:contact@paysapt-luberon.fr)

[www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

PAYS D'APT  
LUBERON

Accusé de réception en préfecture  
069-200040624-20210916-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Entre la **Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon**

sise à 81 Avenue Frédéric Mistral, 84400 APT

représentée par Monsieur Gilles RIPERT, en sa qualité de Président ;

ci-après dénommée CCPAL

d'une part,

et l'**Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse (Luberon Cœur de Provence Tourisme)**

dont le siège social est situé Place François Tourel, 84300 CAVAILLON

représenté par Monsieur Franck DELAHAYE, en sa qualité de Directeur ;

ci-après dénommée OTLCP

d'autre part.

## PRÉAMBULE

### La destination Le Luberon à vélo :

Initié et porté par le Parc naturel régional du Luberon depuis 1995, Le Luberon à vélo est composé aujourd'hui de :

- 1995/2002 : Autour du Luberon : 240 km
- 2000 : Les ocres à vélo : 51 km
- 2002 (nouvelle signalisation normée en 1999) : Forcalquier Lure à vélo
- 2015 : Le Pays d'Aigues à vélo : 91 km (amélioration de la signalisation en

2021)

Et également de :

- La véloroute du Calavon – La Méditerranée à vélo : 39 km de maîtrise

d'ouvrage par le Conseil Départemental de Vaucluse.

### La structuration de l'offre et la communication :

Aujourd'hui, ce sont 91 professionnels touristiques marqués « Accueil Vélo » (sur 157 sur l'ensemble du territoire du Luberon) composés de loueurs et réparateurs de vélos, hébergements, restaurants, sites culturels et de visite, accompagnateurs, taxis, agences de voyages et offices de tourisme qui offrent des services autour des itinéraires en place.

Précurseur au niveau national, le Luberon a su créer une véritable destination « vélo ». Aujourd'hui, les itinéraires et l'offre se structurent au niveau national. Des normes sont apparues. De cette manière, depuis 2018, la Région a adopté la marque nationale « Accueil vélo » (qui a remplacé la marque territoriale « Bienvenue aux cyclistes »). Il en va de même pour la signalisation où des normes nationales s'imposent permettant rendre plus visible des panneaux « vélo » quelle que soit notre destination.

La communication et la promotion sont coordonnées par l'association Vélo Loisir

Provence au travers de ses outils et grâce au partenariat avec les acteurs territoriaux :

- Le site internet : [www.veloloisirprovence.com](http://www.veloloisirprovence.com), offres relayées par les sites des offices de tourisme intercommunaux
- Les brochures et dépliants
- Les actions presse et de TO
- La participation à des salons, forums et événementiels

### Le Vaucluse a adopté son schéma départemental vélo 2019-2025.

Le Département se positionne en chef de file de ce développement en coordonnant les acteurs locaux en matière de politique vélo, pour le développement des équipements et les services, leur valorisation, la sensibilisation et l'incitation à la pratique pour tous.

Le nouveau Schéma départemental ambitionne de remettre les Vauclusiens au vélo ou les mettre au vélo à assistance électrique sur les déplacements courts, afin de diminuer la congestion, diminuer les besoins de stationnement, diminuer la pollution et les émissions de gaz à effet de serre mais surtout améliorer la santé publique et la mobilité des plus démunis et limiter les dépenses de transport pour tous.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

Les orientations retenues pour les cinq prochaines années

- Axe 1. Sécuriser et développer la pratique pour tous, touristes et vauclusiens
- Axe 2. Structurer les itinéraires et développer l'intermodalité vélo
- Axe 3. Promouvoir le vélo comme un élément clé de la stratégie touristique du

Vaucluse

### **Le label « Grand Site de France » Massif des ocres : un enjeu pour le territoire**

#### **La stratégie d'actions de l'Opération :**

- Accompagner la biodiversité et les espaces naturels. Définir et mettre en œuvre une démarche de gestion durable de la forêt et des milieux (favoriser biodiversité, gestion des risques, l'érosion). Maîtriser les impacts écologiques et humains du tourisme. Plans de gestion forestière (fermeture du paysage, feu, ...). Mesures de protection (ex. massif de la Bruyère)
- Organiser les mobilités. Organiser la découverte depuis le grand accès jusqu'aux sites. Prendre le temps de découvrir. Gestion des flux de visiteurs. Diminuer la pression des voitures sur les sites.
- Accueillir le public : Accueillir tous les publics. Développer les mobilités douces (navettes, vélo, rando, etc.)
- Donner à comprendre l'ocre dans toutes ses dimensions (géologique, culturelle et picturale). Création d'une maison du Grand Site (centre d'interprétation). Aménagements discrets pour préserver l'esprit des lieux (espaces publics d'accueil ruraux, signalétique, cheminement PMR dans le Colorado...). Étude sur le besoin en hébergement. Projet pédagogique et culturel.
- Révéler le patrimoine ocrier. Doter le massif des ocres d'une identité culturelle (vers un paysage culturel : le territoire de la couleur). Construire une destination touristique à l'échelle du massif. Développer une offre de tourisme culturel diversifiée. Faire connaître et reconnaître le massif des ocres.
- Favoriser les retombées locales. Consolider les liens entre les habitants et leur territoire. Réconcilier les habitants et les touristes. Favoriser les produits et savoir-faire locaux

#### **Développer une offre de tourisme culturel diversifiée et « toutes saisons » :**

- Structurer les acteurs du tourisme et les producteurs du territoire
- Valoriser et promouvoir les savoir-faire et productions locales (développer une offre cohérente)
- Impliquer les acteurs économiques, culturels ou touristiques ainsi que le grand public dans les réflexions et les décisions structurantes pour le territoire

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La CCPAL (32 000 habitants) et l'Agglomération Luberon Mont de Vaucluse (56 000 habitants) sont deux territoires voisins obligés. Ils sont situés aux portes de grandes agglomérations et partagent des logiques de territoires et des enjeux touristiques similaires.

Les deux territoires, aux côtés du Parc Naturel Régional du Luberon, sont déjà engagés en faveur de l'Appel à projet Espace Valléens, stratégie qui porte sur la diversification des activités touristiques par la valorisation des patrimoines naturels et culturels

- Diversification des activités touristiques
- Construction d'une « Destination Luberon – Tourisme Durable »

Dans un but de mutualisation, la CCPAL et OTLCP ont choisi de s'associer afin de développer une offre d'itinéraires cyclables structurants dans le Luberon. Les modalités de mutualisation sont prévues dans cette convention.

Accusé de réception en préfecture  
094-200040624-20210916-2021-112-DF  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

La valeur ajoutée de cette démarche consiste en l'intégration dans la stratégie de l'Espace Valléen d'enjeux communs aux deux territoires. Identifiés lors de la réalisation des diagnostics territoriaux, ces enjeux seront ensuite déclinés sous la forme de stratégies, d'objectifs, d'actions, de suivi et d'évaluation.

L'association Vélo Loisirs Provence y apporte notamment un soutien technique.

## **Article 1 : L'Objet de l'avenant**

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les deux parties CCPAL et OTLCP, collaborent dans le cadre de la stratégie de l'Espace Valléen 2021-2027

Elle porte sur la mise en commun de moyens, la gouvernance pour l'élaboration de fiche action, la gestion technique, administrative et financière, l'animation de la procédure d'élaboration et la mise en œuvre des actions.

## **Article 2 : Les actions mutualisées**

Une action commune s'entend dès lors que les 2 signataires de la présente convention s'y engagent.

### **- Un nouvel itinéraire attendu : Gordes à vélo**

Le projet d'itinéraire « Gordes à vélo » vise à la mise en place d'une boucle sur la partie nord-ouest du Luberon afin de compléter le maillage existant sur le territoire et de répondre aux besoins des usagers, touristes et excursionnistes, reliant 2 itinéraires d'envergure : "Autour du Luberon" et la "Véloroute du Calavon" ou l'EuroVelo 8 – Méditerranée à vélo ainsi que le territoire du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Déjà promu, la réalisation d'une signalisation routière permanente le rendra plus visible. Itinéraire au dénivelé certain, il pourra être emprunté par le plus grand nombre grâce à l'offre de location de vélos à assistance électrique qui existe sur ce parcours. Il permettra de parfaire la destination Le Luberon à vélo.

### **- Depuis 21 ans, un itinéraire à succès qui demande à faire peau neuve : Les ocres à vélo**

En 2012, cet itinéraire a fait l'objet d'une réflexion afin de le faire évoluer et de valoriser ces richesses patrimoniales et naturelles. De cette étude sont nés :

- L'application des ocres à vélo toujours en place, permettant de connaître l'ensemble des facettes géologiques de ce territoire.

- La proposition de modification de l'itinéraire permettant de passer de 51 km à 95 km en l'étendant sur le plateau à l'est traversant les communes de Gignac, Viens, Saint-Martin-de-Castillon et Caseneuve. Aujourd'hui, la refonte de la signalisation devient nécessaire et permettra de développer l'offre en lien avec « Autour du Luberon » et « La véloroute du Calavon »

## **Article 3 : Contenu du projet**

### **Localisation du projet :**

Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon : Ménerbes, Goult, Saint-Pantaléon, Joucas, Murs, Roussillon, Gargas, Saint-Saturnin les Apt, Apt, Villars, Rustrel, Gignac, Viens, Caseneuve, Saint-Martin de Castillon

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210916-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021



Luberon Coeur de Provence EPIC : Robion, Maubec, Oppède le Vieux, Les Beaumettes, Gordes, Cabrières d'Avignon, Lagnes

Développement d'une nouvelle offre, Gordes à vélo et refonte des Ogres à vélo :

- Assistance à la réalisation du projet et concertation des acteurs :
  - o Réunions de concertation (OTI, EPCI, PNR Luberon, Professionnels)
  - o Proposition d'implantation des panneaux et des mâts
  - o Présentation et validation des communes
  - o Validation par le Département et les communes
  - o Réflexion sur l'entretien de l'itinéraire
  - o Elaboration du plan de communication
  
- Itinéraire
  - o Elaboration du plan de jalonnement
  - o Fournitures et pose des panneaux
  - o Suivi de l'implantation des panneaux par l'entreprise
  
- Communication
  - o Lancement de l'itinéraire (inauguration)
  - o Accueil de TO/presse
  - o Outils de communication

## Article 4 : Fonctionnement

**Maitrise d'ouvrage, porteur du projet :**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**  
**81 avenue Frédéric Mistral 84400 APT**

Cependant chaque structure s'organisera en fonction de son mode de gouvernance, son propre Comité décisionnel. Les assemblées délibérantes seront sollicitées en tant que de besoin, tout au long de la démarche.

Le portage d'une action implique sa responsabilité pour :

- La coordination politique de l'action
- Le suivi financier
- Se positionner comme maître d'ouvrage et avancer les frais pour le compte des partenaires dans le cas d'une action subventionnée.
- Solliciter, recevoir, justifier des subventions.

## Article 5 : Dispositions financières

La mise en œuvre des fiches actions requiert une animation territoriale et une communication commune.

Dans le cadre de l'appel à projet « Espace Valléen » et de la mise en place des actions, certaines missions d'études pourront être confiées à des prestataires extérieurs.

Les signataires s'acquittent, selon la clé de répartition suivante, des charges liées à la mise en œuvre des fiches actions.

Signataires	Aides publiques	OTLCP	CCPAL	TOTAL
Répartition	80%	5%	15%	100%
Coûts TTC	93 488€	5 843€	17 529€	116 860€

Accusé de réception  
084.200040624-20210916-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

## **Article 6 : Modalités de paiement**

La collectivité support (CCPAL) émet un titre de recettes à l'encontre de OTLCP à l'issue de l'action.

Les factures acquittées des prestataires seront transmises comme justificatifs.

Dans le cas où, la CCPAL avance les frais pour le compte de son partenaire :

- La CCPAL, en tant que coordonnateur, paye la totalité des prestations
- La CCPAL, choisit le rythme de l'émission des titres de recettes, prescrivant les frais (qu'elle a engagé pour le compte de son partenaires) à adresser au signataire.

## **Article 7 : Gestion des subventions**

La Collectivité porteuse de l'action subventionnée (CCPAL), est chargée de solliciter les subventions, de présenter les pièces justificatives aux financeurs. Elle perçoit les subventions pour le compte de son partenaire.

## **Article 8 : Engagements et responsabilités des signataires**

Chaque partie à la présente Convention s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la fiche Action.

Les signataires :

- Doivent fournir tous les moyens nécessaires à l'équipe de projet et aux élus référents pour mener à bien leur mission ;
- Doivent mobiliser l'ensemble de leurs services pour une meilleure collaboration ;
- Doivent contribuer à la mise en œuvre d'actions communes, à leurs programmations financières
- Participer activement aux instances de pilotage du PNRL

Chaque partie s'engage à garder confidentielles les informations appartenant à chacune des autres parties, dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de la réalisation de l'opération

## **Article 9 : Engagements et responsabilités des signataires**

A la réception des études, chaque signataire jouira de la pleine propriété de l'ensemble des études et réalisations propres à son territoire.

## **Article 10 : Avenants à la présente Convention**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente Convention, définie d'un commun accord entre tous les signataires, fera l'objet d'un avenant

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20210910-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

## Article 11 : Effet et durée de la Convention

La présente convention est prévue pour une durée de (3) trois ans, à compter du 30 septembre 2021 jusqu'au 30 septembre 2024 inclus.

Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une durée d'une année après validation des conditions de versement des subventions.

Les parties ont la faculté de résilier la présente convention sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois notifié par courrier recommandé avec accusé de réception avant l'achèvement de la convention (l'amortissement des matériels nécessaires au service devra alors être pris en charge à 50% par chacune des parties)

L'exercice de ce droit contractuel ouvre droit à une indemnisation pour l'une ou l'autre des parties à raison des sommes prises en charge pour l'application de la présente convention.

## Article 12 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente Convention, les parties s'engagent à le formaliser par un écrit adressé par LRAR à l'autre partenaire.

Les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, avant de soumettre le différend à une instance juridictionnelle, notamment en organisant une conciliation en présence d'un expert, désigné d'un commun accord entre les partenaires. Les frais d'expertise sont partagés entre les deux parties.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, et à défaut de conciliation dans le délai de (2) deux mois suivant la formalisation par écrit du litige, et sauf prorogation de ce délai admise à l'unanimité par les parties, ces dernières pourront soumettre leur litige à la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Apt,  
Le

, en 2 exemplaires originaux

Le Directeur de l'Office de Tourisme  
Luberon Monts de Vaucluse,

Franck DELAHAYE

Le Président de la  
Communauté de Communes  
Pays d'Apt Luberon,  
Gilles RIPERT

Communauté de communes  
Pays d'Apt Luberon

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT  
T. 04 90 04 49 70 / contact@paysapt-luberon.fr  
www.paysapt-luberon.fr

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

PAYS D'APT  
LUBERON

Accusé de réception en préfecture  
084-200046624-20210916-2021-112-DE  
Date de télétransmission : 24/09/2021  
Date de réception préfecture : 24/09/2021

